



## Conseil économique et social

Distr. : Limitée  
21 mai 2011

Français  
Original : Anglais

---

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

#### Soixante-septième session

Bangkok, 19-25 mai 2011

Point 4 c) de l'ordre du jour

#### Questions relatives à la gestion : Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission

### Projet de rapport

#### Questions relatives à la gestion : Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission

1. La Commission était saisie du document E/ESCAP/67/15 contenant un rapport à mi-parcours sur le fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission, qui expliquait dans quelle mesure la nouvelle structure adoptée par suite de la résolution 64/1 avait répondu à son objet qui était d'améliorer l'efficacité et d'attirer une représentation plus élevée et plus large des membres et membres associés.
2. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Pakistan et Thaïlande.
3. Dans ses remarques liminaires, la Secrétaire exécutive a indiqué que ces dernières années la Commission avait assumé, avec plus d'énergie et de conviction que jamais, son rôle unique d'organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que son mandat global de principal centre de développement économique et social du système des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. Elle a noté que l'examen à mi-parcours constituait la première étape vers l'examen final de l'appareil de conférence qu'effectuerait la Commission à sa soixante-neuvième session, et elle a formulé l'espoir que des mesures immédiates puissent être prises pour améliorer encore le fonctionnement de la Commission afin que celui-ci soit aussi efficace et efficient que possible.
4. La Commission a estimé qu'il importait de procéder périodiquement à l'examen de son appareil de conférence pour faire en sorte qu'il fonctionne de façon efficace et efficiente et réponde à l'évolution des besoins et des priorités des membres et membres associés. Elle était aussi d'avis que l'appareil de conférence avait bénéficié aux membres et membres associés en permettant d'élaborer des

politiques de développement dans une perspective pluridisciplinaire, de faire entendre une voix plus cohérente au nom de la région, de renforcer la coopération régionale et d'honorer les engagements internationaux.

5. La Commission a également noté que, dans la mesure où il s'agissait de l'examen à mi-parcours de l'application de la résolution 64/1, il était encore trop tôt pour évaluer pleinement l'impact des changements déjà mis en œuvre et qu'il fallait davantage de temps pour affiner les mécanismes de l'appareil de conférence. À propos du rapport sur l'examen à mi-parcours, un soutien a été exprimé pour l'amélioration des méthodes de travail, une meilleure gestion du temps pendant les sessions de la Commission, des déclarations de politique générale plus concises et portant sur le thème de la session, ainsi que des sessions sans papier avec des documents moins nombreux et de meilleure qualité.

6. La Commission a insisté sur la nécessité d'éviter les doubles emplois, d'améliorer l'efficacité et l'efficience, et maintenir l'accent sur les principaux points forts de l'action de la Commission. Elle a en outre estimé qu'il importait d'assurer a) qu'un bon équilibre existe entre les activités normatives, analytiques et opérationnelles du secrétariat; b) que toutes les grandes décisions soient prises par la Commission; et c) que soit renforcé le rôle du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) dans le traitement des questions programmatiques et administratives en dotant celui-ci de son propre règlement intérieur. La Commission a estimé que les projets de résolution devaient être mûrement réfléchis et plus précis, soumis en temps utile pour pouvoir être débattus dans un esprit constructif, et une fois adoptés, faire l'objet d'un suivi pour en mesurer les progrès de la mise en œuvre.

7. En vue de l'examen final de l'appareil de conférence lors de la soixante-neuvième session, la Commission a demandé au secrétariat de réaliser de nouvelles études concernant: a) la structure de gouvernance des institutions régionales, y compris le rôle et les mandats respectifs de la Commission, des comités et des conseils d'administration; et b) un examen de la pertinence de chaque institution par rapport à chaque sous-programme, des budgets alloués aux institutions régionales et, éventuellement, de la participation du personnel permanent de la CESAP à des projets menés conjointement pour le compte des institutions régionales à titre de soutien.

8. Une délégation préférerait que l'on conserve la durée et la fréquence actuelles des sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, et a suggéré qu'à l'avenir, la Commission pourrait envisager de faire du CCRP un comité exécutif chargé de guider l'action de la Commission entre deux sessions.

9. La Commission a noté que les questions soulevées dans le rapport sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de son appareil de conférence seraient débattues plus avant au cours de l'examen du projet de résolution consacré à ce sujet.